

*Fribourg, le 18 mars 2016*

## **Rapport 2015 au Conseil d'Etat Fonds cantonal de désendettement**

Madame la Présidente,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Au 1er janvier 2006 sont entrées en vigueur l'ordonnance concernant la création d'un Fonds de désendettement en faveur des personnes physiques et celle concernant les modalités d'utilisation du Fonds. En vertu de l'art. 4 al. 3 de l'ordonnance du 29 novembre 2005, je suis en mesure de vous renseigner comme suit.

La Commission d'utilisation du Fonds de désendettement a été nommée le 29 novembre 2005. Cette Commission est constituée de représentantes et représentants de divers domaines d'activités tels que banque, assurance, service social, service cantonal des contributions, service du personnel et d'organisation, administration des finances, service de l'action sociale, service de désendettement et service des tutelles.

Durant l'année 2015, la Commission a siégé à deux reprises. Elle s'est déterminée sur quatre demandes de désendettement. Elle a rendu quatre décisions positives pour un montant total de 71'033.20 francs. Toutes les demandes ont été adressées par le service de désendettement de Caritas Fribourg.

Le montant des prêts octroyés varie de 7'920 francs pour le moins élevé à 30'000 francs pour le plus élevé. Les personnes au bénéfice de prêts du Fonds remboursent lesdits prêts par des acomptes allant de 200 à 1'000 francs par mois. Le plan de remboursement s'étale sur une période de 30 mois pour le remboursement le plus rapide et jusqu'à 40 mois pour le remboursement le plus long.

Au 31 décembre 2015, seize prêts sont en cours de remboursement. Par ailleurs, huit prêts ont été totalement remboursés durant l'année 2015. Le montant des acomptes remboursés par les débiteurs s'élève à 121'535.80 francs pour l'année 2015. En général, les remboursements se réalisent conformément aux contrats signés. Toutefois, quatre dossiers ont nécessité des rappels et une suspension du remboursement du prêt a été octroyée durant plusieurs mois.

En date du 22 avril 2015, l'Inspection des finances a rendu son rapport de révision pour l'année 2014 sur le Fonds de désendettement et celui-ci n'a donné lieu à aucun commentaire particulier.

Caritas Fribourg, par son service de désendettement, est le partenaire principal de la Commission. En 2014, ce service a suivi 243 dossiers dont :

- Dix dossiers pourraient à l'avenir faire l'objet d'une demande à la Commission.

Au 31.12.2015, le montant à disposition du Fonds s'élève à Fr. 1'304'416.80, remboursements en cours et intérêts pris en compte. A ce chiffre s'ajoutent les prêts à rembourser de Fr. 95'583.20 soit au total Fr. 1'400'000, le montant de départ attribué au Fonds.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma considération distinguée.

François Mollard  
Président